

AVIS

Réf. : AT.18.97.AV

Date d'approbation : 30/11/2018

Programme communal de développement rural de BELOEIL

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Beloeil
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de début du délai :* 5/10/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 9/11/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création de logements intergénérationnels à Grandglise
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 11/07/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Beloeil, située à l'est de la Wallonie picarde, dans la Province du Hainaut, est composée de dix villages (Aubechies, Basècles, Beloeil, Ellignies-Sainte-Anne, Grandglise, Quevaucamps, Rameignies, Stambruges, Thumaide et Wadelincourt). Au 1^{er} janvier 2017, elle comptait 14024 habitants pour une superficie totale de 61500 ha. La commune se caractérise par une présence importante de forêts.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BELOEIL.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que le fond. Il souligne notamment la qualité des synthèses en fin de chaque chapitre et la clarté des tableaux Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces. Il apprécie également la qualité du chapitre « faune-flore » qui, tout en étant relativement court, décrit de manière correcte et efficace le territoire de Beloeil.

Il regrette toutefois que le chapitre « agriculture » se base sur des données anciennes et ne fournisse pas d'informations sur l'évolution de la Surface agricole utile, le taux de succès des mesures agro-environnementales, dont notamment en relation avec les efforts de soutien du parc naturel sur cet enjeu, et la superficie des terres en cultures biologique, en ce compris en maraîchage. Vu le caractère boisé de cette commune de Wallonie Picarde, une indication sur les impacts économiques de la forêt aurait été intéressante.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus, dont par exemple les très bonnes synergies avec le foyer culturel, la CCATM et le GAL. Il en résulte une bonne participation de la population.

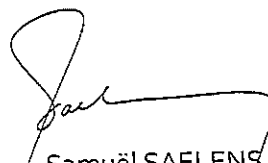
De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Beloeil et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente. Il regrette toutefois que le document ne mette pas en évidence les différents liens transcommunaux existants qui auraient permis de renforcer la stratégie.

Concernant la partie IV, le Pôle apprécie l'approche très pragmatique et réaliste de la commune dans la définition des fiches-projets et souligne leur bonne cohérence. Il relève aussi le caractère pragmatique et très fourni du lot composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération. La bonne collaboration avec l'Université de Mons lors de l'élaboration des fiches-projets plus stratégiques est également à souligner.

Le Pôle est favorable au projet repris en première convention portant sur la création de logements intergénérationnels à Grandglise. Ce projet permettra de répondre à un besoin avéré au niveau communal et s'inscrit dans la vision stratégique de la commune. Il estime toutefois que la fiche-projet devrait être complétée par un plan, ce qui permettra de mieux appréhender le dossier.

Concernant les autres fiches-projets, le Pôle émet les quelques considérations suivantes :

- Il invite la commune à adopter rapidement son schéma de développement communal afin de disposer d'un outil qui définit sa stratégie territoriale sur l'ensemble de la commune ;
- Il s'interroge sur les raisons de la lenteur de la mise en œuvre du schéma directeur de développement de 2002 du centre de Beloeil et insiste pour qu'il soit rapidement finalisé ;
- Il apprécie la valorisation patrimoniale des anciens sites carriers mais regrette l'absence d'une estimation du coût de mise en œuvre de la fiche-projet prévue en priorité 1 relative à la valorisation de la carrière « bleu ».



Samuël SAELENS
Président